



**COMMISSION SCoT**  
**du 03 octobre 2017**  
**Antenne de Nœux-les-Mines**

**COMPTE RENDU**

**Monsieur Yves DUPONT, Conseiller Délégué en charge du SCoT** souhaite la bienvenue aux membres présents pour cette première réunion de la Commission SCoT.

**A. Installation de la Commission SCoT**

Monsieur Yves DUPONT rappelle le contexte de la création du SMESCOTA (Syndicat Mixte d'Etudes pour le Schéma de Cohérence Territoriale), regroupant initialement 4 EPCI (la Communauté d'Agglomération de l'Artois, la Communauté de Communes Nœux et Environs, la Communauté de Communes Artois Lys et la Communauté de Communes Artois Flandres), et ayant abouti à l'approbation du SCoT de l'Artois en février 2008.

Depuis, l'encadrement juridique et réglementaire a bien évolué : Grenelle, ALUR, Pinel, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Après 9 années d'application, il a été nécessaire, comme la loi y oblige, de faire le bilan de ce document.

Suite à la création le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la nouvelle agglomération, dont le périmètre correspond à celui du SMESCOTA, ce dernier a été dissous ; la nouvelle agglomération devenant automatiquement compétente en matière de SCoT.

Lors de la définition des instances de gouvernance de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, une commission SCoT, composée d'un membre désigné par chaque commune a été créée. Monsieur Yves DUPONT rappelle que 17 communes n'ont pas encore désigné leur représentant. Cette commission se réunira aussi souvent que nécessaire pour informer régulièrement ses membres sur les réflexions en cours, sur les orientations qui vont se dégager dans les groupes de travail, pour valider les documents et les différentes étapes de la procédure de révision du SCoT ou pour proposer des réflexions thématiques complémentaires à mettre en œuvre éventuellement, si cela paraissait nécessaire.

**B. Présidence de la Commission SCoT**

Monsieur Yves DUPONT propose sa candidature en tant que président de la commission SCoT eu égard au fait que le Président de la Communauté d'Agglomération l'a nommé Conseiller Délégué en charge de celui-ci.

**Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président**

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

**Siège :** Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

**C.S.** 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

**Tél. :** 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** [contact@bethunebruay.fr](mailto:contact@bethunebruay.fr)

[www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)





Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures. Il n'y en a pas, Monsieur Yves DUPONT est désigné président de la Commission.

### **C. Proposition d'organisation de la Commission SCoT**

Monsieur Sébastien FOUGNIE, Directeur de l'Urbanisme et des Mobilités, présente une proposition de fonctionnement.

Il est proposé la création de groupes de travail sur les thématiques suivantes : Habitat / Environnement / Mobilités / Grands équipements, Aménagement / Agriculture / Développement économique.

Ces groupes de travail s'appuyant sur les commissions thématiques existantes au sein de l'agglomération.

Chaque groupe de travail serait ainsi composé de 21 membres :

- Le président de la Commission SCoT,
- Le président de la commission thématique concernée,
- 8 membres issus de la commission thématique concernée,
- 10 membres issus de la Commission SCoT,
- 1 représentant du Conseil de développement.

Les membres seront répartis par secteur géographique afin de garantir une bonne représentativité du territoire. Chaque commission thématique devra désigner un membre par secteur géographique ; la commission SCoT désignera également un membre par secteur, sauf pour les secteurs de Bruay et de Béthune où elle désignera 2 membres.

Des groupes de travail éphémères pourront être créés pour aborder d'autres thématiques transversales. Ils seraient alors constitués uniquement de membres issus de la commission SCoT.

Monsieur Yves DUPONT invite donc les membres de la commission SCoT à s'inscrire dès aujourd'hui dans les groupes de travail. Il précise qu'un courrier leur sera adressé personnellement pour qu'ils puissent se positionner (tous les membres de la commission n'étant pas présents ce jour).

Monsieur Raymond GAQUERE, Maire de La Couture interpelle le Président de la Commission sur l'importance du thème hydraulique et d'intégrer les données du SAGE de la Lys au SCoT car il s'agit d'un enjeu majeur pour notre territoire.

Monsieur Yves DUPONT acte la proposition de Monsieur Raymond GAQUERE et un groupe de travail SCoT sur la thématique hydraulique est ajouté.

Madame Nadine LEFEBVRE, Maire de Beuvry, craint que si on multiplie le nombre de commissions (ou groupes de travail), on se heurte à un déficit de participants mais elle approuve la constitution des groupes de travail telle que présentée dont il conviendrait de préciser leur contenu.

Monsieur Yves DUPONT approuve ces propos mais indique que l'élaboration du SCoT est un travail de longue haleine et qu'il y aura forcément de nombreuses réunions. En réponse à une question sur la





suppléance, il indique qu'il n'est pas prévu de suppléant dans les groupes de travail, par contre un membre suppléant des commissions peut postuler pour faire partie d'un groupe de travail SCoT.

Il précise ensuite, pour répondre à une intervention sur ce sujet, que chaque groupe de travail travaillera sur sa thématique en prenant en compte des études, des documents cadres et que des propositions seront ensuite faites et exposées en commission SCoT qui se réunira périodiquement pour valider ce qui a été débattu en groupe de travail. Les décisions seront enfin validées en Bureau et Conseil communautaires.

Il est demandé pourquoi il n'a pas été pris appui sur les commissions thématiques existantes, ce qui aurait permis de prendre connaissance du territoire et de porter les souhaits de chacun puisque chaque commune est représentée dans toutes les commissions.

Monsieur Yves DUPONT, explique que dans les commissions thématiques de l'agglomération, les discussions portent très souvent sur des projets opérationnels et dans l'immédiateté des décisions à prendre. Le SCoT est un document d'orientation, de définition de grandes orientations qui vont s'appliquer sur un projet de territoire d'une dizaine d'années, la réflexion est d'une autre dimension.

Concernant la fréquence des réunions en groupe de travail, elle n'a pas été définie. Les groupes de travail SCoT se réuniront autant de fois que nécessaire pour l'avancée des travaux du SCoT et il en sera de même pour la commission SCoT.

Monsieur Franck GLUSZAK, adjoint au maire d'Hermin, s'interroge sur la notion de ruralité et sur le peu d'élus présents à cette commission SCoT.

Monsieur Alain DE CARRION, Maire de Vermelles, demande si les chambres consulaires seront représentées dans les groupes de travail ou seulement la participation des membres du Conseil de développement de l'agglomération.

Monsieur Yves DUPONT lui indique que les personnes publiques associées seront conviées au groupe de travail quand cela sera nécessaire ainsi que les techniciens de la Région, du Département et bien entendu les techniciens de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois qui nous accompagneront tout au long de la procédure.

#### **D. Bilan du SCoT 2008 et enjeux de la révision**

Monsieur Yves DUPONT explique que la loi oblige à faire le bilan du SCoT. Celui-ci a été présenté en mars 2016 à l'ensemble des élus du territoire et il est important d'en faire un rappel des grandes lignes. La procédure de révision d'un SCoT ainsi que les perspectives, les enjeux et les débats possibles qui pourraient avoir lieu au niveau du SCoT de l'Artois seront également présentés. Il passe la parole à l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA).

En introduction, Madame Carole BOGAERT, Directrice de l'AULA depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, précise le positionnement de l'Agence par rapport au SCoT. En effet, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'agence était étroitement liée au SMESCOTA dans la mise en œuvre du SCoT, dans les travaux et même dans l'organisation. Aujourd'hui, l'AULA travaille dans le cadre du Programme Partenarial d'Activités qui est





négocié et discuté avec la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. La question du SCoT fait partie de l'appui et de l'assistance techniques demandé par l'agglomération.

#### **a. Contexte territorial du SCoT (CF : PPT page 5)**

Monsieur Alain VANNEUFVILLE, Directeur adjoint de l'AULA, explique comment d'une vision Est-Ouest du territoire au regard de l'ancienne région Nord-Pas de Calais, le SCoT s'inscrit aujourd'hui dans une vision Nord-Sud dans le cadre de la nouvelle Région Hauts-de-France et à la grande échelle du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durables et d'Égalités des Territoires (SRADDET). Le SCoT de l'Artois s'inscrit entre autre dans un territoire de dialogue avec le SCoT de Lens-Liévin et Hénin-Carvin dans le cadre du Pôle Métropolitain de l'Artois et avec le Pôle Métropolitain Artois-Douaisis.

Madame Carole BOGAERT précise que la Région Hauts-de-France, dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, a défini, 9 territoires de dialogue, ce qui permet de donner une autre dimension à l'inscription des visions territoriales dans cette grande région.

Monsieur Alain VANNEUFVILLE fait un état des lieux des SCoT voisins : Le SCoT de la Flandre Intérieure est actuellement en phase de validation de leur PADD et en phase d'écriture des orientations ; le SCoT de Lille Métropole a été adopté il y a plus d'un an ; le SCoT de Lens-Liévin et Hénin-Carvin pour lequel l'AULA travaille également, est au même niveau que celui de l'Artois ; le SCoT du Grand Arrageois est en phase de finalisation de son diagnostic ; le SCoT du Ternois qui a été réalisé par l'Agence d'urbanisme est en cours de mise en œuvre.

#### **b. Définition et contenu d'un SCoT**

Monsieur Ludovic POKKER, chargé d'études à l'AULA, explique que le SCoT est un document de planification stratégique qui est établi à l'échelle d'un large bassin de vie. Il a pour objet de définir des stratégies globales d'aménagement et de développement durable pour 20 ans.

Le SCoT est intégrateur (CF : PPT page 7) c'est-à-dire qu'il doit prendre en compte un certain nombre de documents supérieurs dont le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Par contre, les documents inférieurs comme le Plan de Déplacement Urbain (PDU), le Programme Local de l'Habitat (PLH), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Plans d'Occupation des Sols (POS) devront eux être compatibles avec le SCoT.

Le SCoT est composé de 3 documents, deux documents explicatifs et un document opposable qui contient les prescriptions. Dans les documents explicatifs, on retrouve le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement, ensuite le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui expose les choix stratégiques qui seront retenus dans les différentes matières abordées. Le Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO) est une déclinaison opérationnelle du PADD.

#### **c. Procédure de révision d'un SCoT (CF : PPT page 9)**

Madame Carole BOGAERT précise que les calendriers de la révision restent à préciser avec l'agglomération.





Monsieur Yves DUPONT insiste sur le fait que la procédure va prendre du temps et qu'il y aura des débats en groupe de travail mais aussi en commission SCoT afin de valider les propositions.

#### **d. Synthèse de l'évaluation du SCoT**

Monsieur Alain VANNEUFVILLE indique que chaque commune a reçu un document concernant l'évaluation du SCoT de l'Artois.

Dans le SCoT de l'Artois, 4 grandes prescriptions étaient énoncées.

La première concerne l'organisation et la structuration du territoire. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 98% des communes sont couvertes par un document d'urbanisme et seules 9% n'avaient pas mis ce document en compatibilité avec le SCoT. Concernant la consommation foncière et les questions de densité et d'habitat, le choix politique prévoit de limiter la consommation d'espaces à 600 hectares en 10 ans soit 60 hectares par an. Chaque année, cette consommation foncière a été dépassée de 33 hectares (essentiellement pour l'habitat, le développement économique, les infrastructures de transports) au détriment des espaces agricoles. Au regard des zonages sur les documents d'urbanisme, les surfaces urbaines ou à urbaniser ont diminué de 3.5%, néanmoins 1 700 hectares restent disponibles au niveau du zonage à vocation d'habitat.

Concernant l'évolution de la consommation foncière, 3 règles avaient été énoncées :

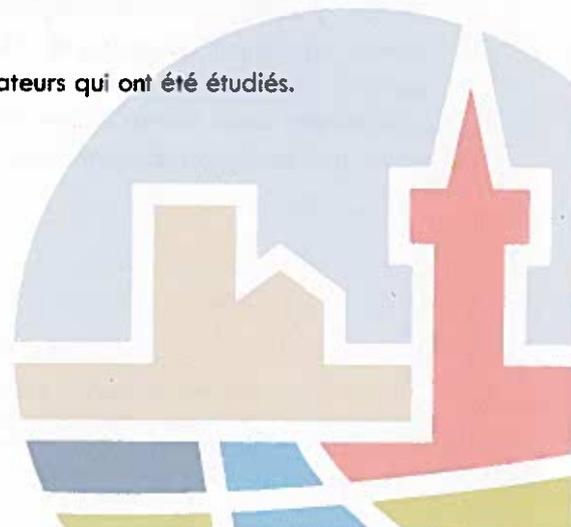
La règle des 40 mètres pour freiner l'urbanisation en linéaire, qui n'a pas bien fonctionné, la règle des 1/3-2/3 qui a globalement été respectée mais n'a pas empêché une consommation foncière à vocation habitat importante et une extension de la tâche urbaine. La règle concernant une densité minimale de logements à rechercher pour les opérations d'ensemble n'a pas été correctement appliquée.

Sur la politique de maintien de la population, le scénario retenu était de construire 1 200 logements par an. Ce sont 1 056 logements qui ont été construits par an entre 2008 et 2014. Dans le cadre des travaux du PLH porté par la Commission Cohésion Sociale et Habitat, il y a une nouvelle dynamique qui, dans le cadre du SCoT devra être répartie d'un point de vue spatial.

Concernant la thématique Transports et Mobilités, un Transport Collectif en Site Propre (TCSP) avait été déterminé à l'échelle du SCoT qui est en cours de finalisation. Il s'agit des 2 lignes du Bus à Haut Niveau de Services (BHNS). Un autre aménagement concernait la ligne ferroviaire Béthune-Lille plus performante. 700 logements ont d'ailleurs été construits autour des pôles gares (Béthune, Noeux, Isbergues et Lillers). La desserte routière a été enrichie de plus de 20 kms d'infrastructures et autant sont en cours de projets et notamment la liaison Béthune-La Bassée.

Sur la thématique du développement économique, plus de 1 000 hectares de réserves foncières à vocation économique et 600 hectares de potentiel d'extension se situent autour des zones d'activités économiques.

Dans le document d'évaluation du SCoT de l'Artois, ce sont 23 indicateurs qui ont été étudiés.





Monsieur Yves DUPONT interpelle les membres de la commission sur les impacts du SCoT, mais aussi sur le fait que tous les objectifs fixés n'ont pas été complètement respectés. Concernant les logements, la présentation du bilan du PLH faite par Nadine LEFEBVRE lors d'une autre réunion confirme la non atteinte des objectifs. Les bailleurs sociaux sont eux aussi pessimistes par rapport aux annonces faites par le Gouvernement. Il demande ensuite à l'assemblée s'il y a des questions sur la présentation succincte du bilan du SCoT qui vient d'être faite.

Madame Nadine LEFEBVRE demande si les espoirs de réalisation de la liaison Béthune-La Bassée sont encore fondés.

Monsieur Yves DUPONT lui répond que lors du dernier Comité de Pilotage, des décisions ont été prises et il passe la parole à Madame Emmanuelle LEVEUGLE qui est aussi Conseillère Départementale.

Madame Emmanuelle LEVEUGLE indique qu'il y a des études en cours qui repoussent les délais et que les décisions prises sont minimalistes. Par contre, d'autres projets émergent également dans le département et pourraient faire perdre les crédits pour ces travaux.

Madame Nadine LEFEBVRE ajoute que la commune de Beuvry s'est portée volontaire pour que les travaux puissent commencer par cette commune, ce qui permettra peut-être de faire avancer le projet.

Monsieur Gaëtan VERDOUCQ, adjoint de Beuvry, s'interroge sur le développement des friches commerciales alors qu'on a tendance à construire sur des terres agricoles. Il pose également la question des habitations isolées du tissu urbain et propose d'intégrer ces deux réflexions au nouveau SCoT.

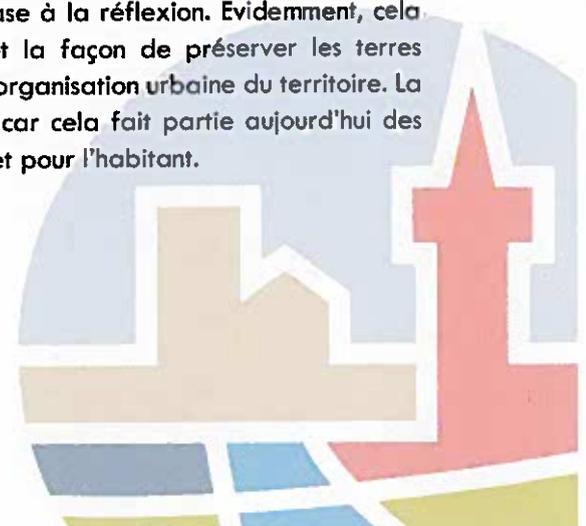
Monsieur Yves DUPONT lui indique qu'en effet ce sont des réflexions sur lesquelles les groupes de travail qui vont se former, pourront se pencher. Il passe la parole à Madame Carole BOGAERT qui va présenter les enjeux et débats possibles au niveau du futur SCoT.

#### **e. Enjeux et débats possibles**

Madame Carole BOGAERT explique que l'Agence d'Urbanisme a repéré 5 enjeux et débats possibles pour le futur SCoT.

Tout d'abord, la préoccupation première d'un SCoT est d'offrir à ses habitants **des conditions de vie favorables** c'est-à-dire des enjeux **d'attractivité**. Pour cela, il faudra analyser les évolutions démographiques du territoire et regarder quels éléments sont en faveur d'une croissance démographique tout en menant une réflexion sur les équipements du territoire et la diversification de l'offre de logements, car tous ces éléments sont liés.

D'ailleurs un travail est en cours sur l'attractivité résidentielle des quartiers NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) et des quartiers politique de la Ville. Il pourra aussi être présenté lors des groupes de travail ou en commission SCoT et servir de base à la réflexion. Evidemment, cela renvoie également au problème de la consommation foncière et la façon de préserver les terres agricoles, de limiter l'étalement urbain et de structurer finalement l'organisation urbaine du territoire. La question de l'accès au numérique devra également être intégrée car cela fait partie aujourd'hui des enjeux de l'attractivité du territoire du point de vue de l'économie et pour l'habitant.





Le deuxième thème est celui de **la place des villes dans l'aménagement du territoire de demain**. L'enjeu principal est de préserver, développer et redynamiser les pôles structurants du territoire. Plusieurs voies pourront être évoquées : la maîtrise spatiale des logements, la répartition des équipements et le développement économique. Est-ce en rapport aujourd'hui avec les attentes du monde économique et donc avec l'emploi ? En intégrant le projet de transport, le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), cet axe est-il aujourd'hui suffisant ? Faut-il l'accompagner d'une stratégie particulière ? Un état des lieux a été réalisé par l'Agence d'Urbanisme à la demande des collectivités et du Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle (SMTAG) pour étudier toutes les opportunités foncières disponibles et voir de quelle manière ces potentiels foncières sont répartis autour de l'axe (sur 500 m de part et d'autre) quelle densité urbaine autour de cet axe ? Aujourd'hui, l'agence a amassé de la donnée, de la cartographie qui pourront être présentées en groupe de travail en introduction des discussions possibles en terme de stratégie spatiale.

Le troisième point concerne l'enjeu de **la mobilité durable**. Il s'agit également du contrat d'axe et d'améliorer les points d'accès notamment des gares qui viennent ensuite en articulation avec d'autres territoires et les territoires voisins comme la métropole lilloise avec laquelle nous avons des liens très forts. Comment traiter également ces sujets à l'échelle du quartier, du centre-bourg et aussi la logique de proximité et d'accès à la population de tous ces services. Parallèlement, le SRADDET traite aussi de ce sujet dans son défi N° 3 et pose la question : « comment réinventer le quotidien à l'échelle des Hauts-de-France en s'appuyant sur de nouvelles proximités ? »

Le quatrième point concerne **le commerce de demain**. Quelle sera la place d'une politique commerciale cohérente à l'échelle du territoire qui intègre tous ces équilibres et qui soit en adéquation avec le potentiel d'évolution des populations ?

Le dernier point concerne **la troisième révolution industrielle** dans laquelle s'engage le territoire du SCoT de l'Artois. Comment gérer ces enjeux énergétiques et environnementaux dans un esprit de sobriété et comment les inscrire dans le schéma de cohérence territoriale.

Ce sont 5 enjeux qui ont été repérés mais qui ne sont pas uniques ; l'impact hydraulique et les enjeux du risque inondations évoqués précédemment font également partie des sujets à traiter et pouvant animer les débats et les groupes de travail.

#### **f. Méthodologie mise en place au sein de l'AULA pour la révision du SCoT**

Madame Carole BOGAERT termine par un point sur l'avancement technique des travaux de l'Agence d'Urbanisme dans le cadre d'un accompagnement sur la procédure de révision du SCoT de l'Artois.

En effet, l'agence accompagne la Communauté d'Agglomération sur la rédaction de quatre cahiers des charges pour les études externalisées en lien avec le Syndicat mixte SCoT de Lens-Liévin et Hénin-Carvin pour mutualiser les études. Il s'agit de l'Etat Initial de l'Environnement, l'Evaluation Environnementale, la perception des habitants de leur territoire (cette étude a été réalisée pour le SCoT du Ternois, les résultats ont apporté aux élus un autre regard sur leur territoire et amené des ajustements au document) et l'assistance juridique pour accompagner l'Agglomération dans la procédure d'élaboration du document. Ces cahiers des charges sont en cours de finalisation et doivent être validés par les deux instances.





L'agence a également travaillé sur un pré-diagnostic (CF PPT p19) de façon à permettre aux groupes de travail de fonctionner dès leur mise en place. En effet, l'agence a accumulé de la donnée sur différentes thématiques, l'a actualisée et a établi, sur la base d'indicateurs, un document sous forme de questions réponses afin de relever les problématiques et d'en faire ressortir les premières pistes d'enjeux qui pourraient initier les débats. Ce travail ne sera peut-être pas suffisant et d'autres sujets ou thématiques seront à approfondir. L'objectif pour l'agence est de produire ce document technique pour la fin d'année 2017.

Monsieur Yves DUPONT demande à l'assemblée s'il y a des questions sur cette présentation et indique qu'une présentation du document de pré-diagnostic de l'AULA pourrait avoir lieu en début d'année 2018.

Madame Emmanuelle LEVEUGLE indique que le Département a travaillé sur le schéma d'accessibilité et que celui-ci montre des carences sur notre territoire. Concernant les thématiques du pré-diagnostic et plus particulièrement la thématique de la santé, il s'agit là aussi d'un enjeu majeur pour notre territoire avec le vieillissement des médecins et leur non-remplacement.

Monsieur Nicolas DESCAMPS, adjoint d'Hersin-Coupigny, indique travailler au Département et notamment sur le Schéma Départemental d'Accessibilité aux Services Publics et a remarqué que les outils d'urbanisme ne sont pas forcément adaptés à la ruralité. Parfois des enjeux se croisent, disparaissent à force d'être transversaux et ils deviennent parallèles. Souvent la ruralité est mise en opposition avec les quartiers politiques de la ville, ce qui est un peu gênant aujourd'hui puisqu'il y a un réel côté résidentiel de la ruralité. On parle aussi de services de proximité. On oublie un secteur qu'il qualifie de « rurbain », ni rural, ni urbain car les banques, les postes, les grands opérateurs nationaux disparaissent les uns après les autres. Il interpelle l'assemblée sur le fait de profiter du schéma qui est en train de se dessiner pour préparer les futures fusions et d'évoluer ensemble.

Monsieur Raymond GAQUERE précise qu'une étude a été menée sur la ruralité au niveau du Département par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes et que les éléments du diagnostic pourraient être utiles à la démarche de SCoT. Il précise également que la ruralité n'est pas qu'une question de nombre d'habitants. Une commune rurale est vivante quand il y a un centre-bourg vivant et il ne faut pas rester sur des préjugés antérieurs et dépassés.

Monsieur Yves DUPONT indique que les études déjà réalisées sur des thématiques abordées dans le SCoT pourront alimenter les débats et qu'en effet, il est important de s'appuyer sur ce qui existe.

Monsieur Franck GLUSZAK suppose que dans la thématique environnementale au sens large, le risque et les enjeux de l'après mine seront abordés, comme l'exploitation du gaz de mine et les menaces du gaz de couches ?

Madame Carole BOGAERT lui répond qu'en effet ces sujets ainsi que la question du risque inondation abordée précédemment, peuvent être intégrés dans la thématique environnement, ressources et risques.

Monsieur Yves DUPONT précise que le SCoT est un document important, l'une des préoccupations étant d'optimiser l'attractivité du territoire et de répondre aux attentes des habitants mais son intervention se situe dans un cadre juridique. Toutes les problématiques seront abordées mais le SCoT ne donnera pas





de solution à tous les sujets. Le travail est vraiment de donner un cadre aux évolutions voulues pour le territoire pour les dix ans à venir. Il précise par exemple que ce n'est pas le SCoT qui va trouver des médecins.

Madame Emmanuelle LEVEUGLE indique que même si les solutions ne sont pas trouvées, les aborder permettra de mettre en exergue des problématiques et de ce fait, influencer les politiques de l'Agglomération.

Madame Catherine DECOURCELLE, Maire de Drouvin-le-Marais, revient sur les groupes de travail et souhaite des précisions sur la façon de désigner les membres de chaque groupe. Pour sa part, chaque thématique l'intéresse. Elle souligne également l'investissement et le travail effectué par Monsieur Yves DUPONT en tant que Président du SMESCOTA.

Monsieur Yves DUPONT sait que certains élus sont impliqués mais il constate, qu'au regard de la participation à cette première commission SCoT (47 communes représentées) chacun pourra trouver sa place au sein des groupes de travail et pourra le cas échéant participer à plusieurs groupes de travail.

Il est demandé si les membres de la commission SCoT auront accès de façon numérique aux travaux en cours via un site internet.

Monsieur Yves DUPONT rappelle que la délibération prise en conseil communautaire du 27 septembre 2017 précise les modalités de concertation. La création d'un site internet y est mentionnée et permettra à chacun de prendre connaissance des études, des comptes-rendus de commissions et de groupes de travail.

Monsieur Franck GLUSZAK interroge le Président sur le coût financier du SCoT, s'il y a un budget, le coût de la participation de l'Agence d'Urbanisme et des éventuels autres cabinets.

Monsieur Yves DUPONT lui répond que l'Agence d'Urbanisme reçoit un versement de 400 000 € environ par an pour l'accompagnement de la démarche. A ceci s'ajoutent les études directement prises en charge par la Communauté d'Agglomération dont certaines pourraient être mutualisées, avec le Syndicat Mixte SCoT de Lens-Liévin et Hénin-Carvin par exemple, ce qui permettra d'en diminuer le coût. Le budget sera différent chaque année en fonction des études à mener. Le détail du budget du SCoT vous sera présenté lors de la prochaine commission SCoT.

Monsieur Christophe MASSE indique aux membres de la Commission SCoT qu'ils peuvent d'ores et déjà s'inscrire dans les groupes de travail auprès d'Isabelle DILLY et qu'un courrier sera transmis à tous les délégués titulaires et suppléants reprenant la liste des groupes de travail ainsi que les thèmes abordés dans chacun d'eux.

Monsieur Yves Dupont remercie Monsieur Christophe MASSE pour ces précisions d'organisation et, puisque l'ordre du jour est achevé, clôture la séance.





## Annexe

### Liste des participants

#### Personnes présentes :

##### **Communauté d'Agglomération :**

Yves DUPONT, Conseiller Délégué en Charge du SCoT  
Christophe MASSE, DGA Aménagement de l'Espace  
Patrick LECOCCQ, DGA Ressources et Moyens  
Sébastien FOUGNIE, Directeur de l'Urbanisme et des Mobilités

##### **Allouagne :**

André HENNEBELLE

##### **Annequin :**

Yves DUPONT

##### **Annezin :**

Daniel DELOMEZ

##### **Auchy-les-Mines**

Jean-Louis COURTOIS

##### **Bajus :**

Jean-Pierre CLEMENT

##### **Béthune :**

René MARTIN

##### **Beugin :**

Odile LECLERCQ

##### **Beuvry :**

Charline CATOULLARD

Nadine LEFEBVRE

Emmanuelle LEVEUGLE

Gaëtan VERDOUCQ

##### **Billy-Berclau**

Nelly POTEAU

##### **Bruay-La-Buissière :**

Albert BONNAIRE

##### **Calonne-Ricouart :**

Jean-Claude BRIL

##### **Calonne-sur-la-Lys :**

Monique ZAJAC

##### **Cambrin :**

Pascal RENSY

##### **Caucourt :**

Wladislaw DUSZKO

##### **Dieval :**

Jean-Paul DURIEZ

##### **Douvrin :**

Jean-Marc BOULERT

##### **Drouvin-le-Marais :**

Catherine DECOURCELLE

##### **Fouquereuil :**

Gérard OGIEZ

Jean-Michel BURON

##### **Fouquières-les-Béthune :**

Jean-Paul SEULIN

##### **Gauchin le Gal :**

Claude LEMAITRE

##### **Gonnehem :**

Laurent POIRE

##### **Gosnay :**

Jean-Luc NICOLE

##### **Ham en Artois :**

Francis HOLBE

##### **Hermin :**

Franck GLUSZAK

##### **Hersin-Coupigny :**

Nicolas DESCAMPS

Jean-Pierre BEVE





<b>Hesdigneul-Les-Béthune :</b>	Maurice LECOMTE
<b>Hinges :</b>	Corinne LAVERSin
<b>Houchin :</b>	Maurice LECOMTE
<b>Isbergues :</b>	Micheline DAUTRICHE
<b>Labourse :</b>	Alain COQUERELLE
<b>Lapugnoy :</b>	Joseph HIART
<b>La Couture :</b>	Raymond GACQUERE Christophe LECLERCQ
<b>Ligny-Les-Aire :</b>	Alain SGARD Marcel BRAQUART
<b>Lillers :</b>	Pascal BAROIS
<b>Maisnil les Ruitz :</b>	Yves DEGRUGILLIERS
<b>Marles-les-Mines :</b>	Marcel COFFRE
<b>Mont Bernenchon :</b>	Jean-Claude MESSIANT
<b>Neuve-Chapelle :</b>	Roland LIEVEN
<b>Noyelles-les-Vermelles :</b>	Philippe BOULERT
<b>Robecq :</b>	Jean-Claude GRAVELEINE
<b>Sailly-Labourse :</b>	Alain JOLY
<b>Saint-Floris :</b>	Gérard CALONNE
<b>Vaudricourt :</b>	Jean-Luc FLAN
<b>Vendin-les-Béthune :</b>	Michel BENTEYN
<b>Vermelles :</b>	Alain DE CARRION Jean-Daniel MISSIAEN
<b>Verquin :</b>	Solange RAES
<b>Vieille-Chapelle :</b>	Jean-Michel DESSE
<b>Witternesse :</b>	Alain DUCROCQ

**Agence d'Urbanisme de l'Artois :** Carole BOGAERT  
Alain VANNEUFVILLE  
Ludovic POKKER  
Robin DECODTS  
Vincent FROGER

### Personnes excusées

**Communauté d'Agglomération** Alain WACHEUX

<b>Auchy-au-Bois</b>	Claudine VINCENT
<b>Barlin :</b>	Gérard PAILLARD
<b>Béthune :</b>	Marguerite DEPRez-AUDEBERT
<b>Busnes :</b>	Franck HANNEBICQ
<b>Divion :</b>	Jacky LEMOINE
<b>Ecquedecques :</b>	René PETIT





<b>Hermin :</b>	Christine LEDEE
<b>Labeuvrière :</b>	Jacky BERTIER
<b>Lapugnoy :</b>	Alain DELANNOY
<b>Nœux-les-Mines :</b>	Jacques SWITALSKI
<b>Richebourg :</b>	Guy WAREIN
<b>Ruitz :</b>	Jean-Pierre SANSEN
<b>Saint-Hilaire-Cottes :</b>	Philippe CAUWET
<b>Vaudricourt :</b>	Yannick BARBIERATO

